

Rémunérations, Pacte : attention tromperie !

Face au déclasserement salarial de nos professions, le ministère a dévoilé des mesures, prétendument « historiques », déclinées en deux volets : les mesures « socle », inconditionnelles pour tous et les mesures « pacte » contre l'acceptation de missions nouvelles. Mais attention aux pièges !



Des mesures volontairement insuffisantes...

- 1 Ce n'est pas de l'indiciaire. Et ça ne compte pas pour la retraite !
- 2 C'est à peine + 5,5 % en moyenne : bien moins que les + 10 % annoncés !
- 3 Ça ne couvre même pas l'inflation !
- 4 La prime d'attractivité ne concerne que 14,5 % des collègues !
- 5 Pour les collègues de plus de 15 ans d'ancienneté (~ 70 %) l'augmentation ne sera que de 95 euros nets par mois : entre + 2,7 % et 4,2 % d'augmentation !

Les mesures « Socle » : loin du compte !

- Prime d'attractivité revalorisée pour les échelons 2 à 7 : de 1521 € à 513 €. nets annuels en plus selon l'échelon.
- Doublement de l'ISOE part fixe pour tout le monde.
- Alignement de la part modulable pour les professeurs principaux de 1^{ère} et de Terminale sur celle des autres niveaux.
- Les indemnités des PSY-EN et CPE progressent comme l'ISOE de 1294 € bruts annuels.
- Alignement de l'indemnité des professeurs documentalistes sur l'ISOE à 2550 €.
- L'augmentation du nombre de promotions à la hors-classe et à la classe exceptionnelle et suppression du verrou de l'échelon spécial : des mesures de carrière bienvenues, à mettre à l'actif du SNES-FSU, qui ouvrent de nouveaux débouchés de carrière pour toutes et tous.

Le SNES-FSU exige un véritable plan de rattrapage général des salaires avec indexation du point d'indice sur les prix.

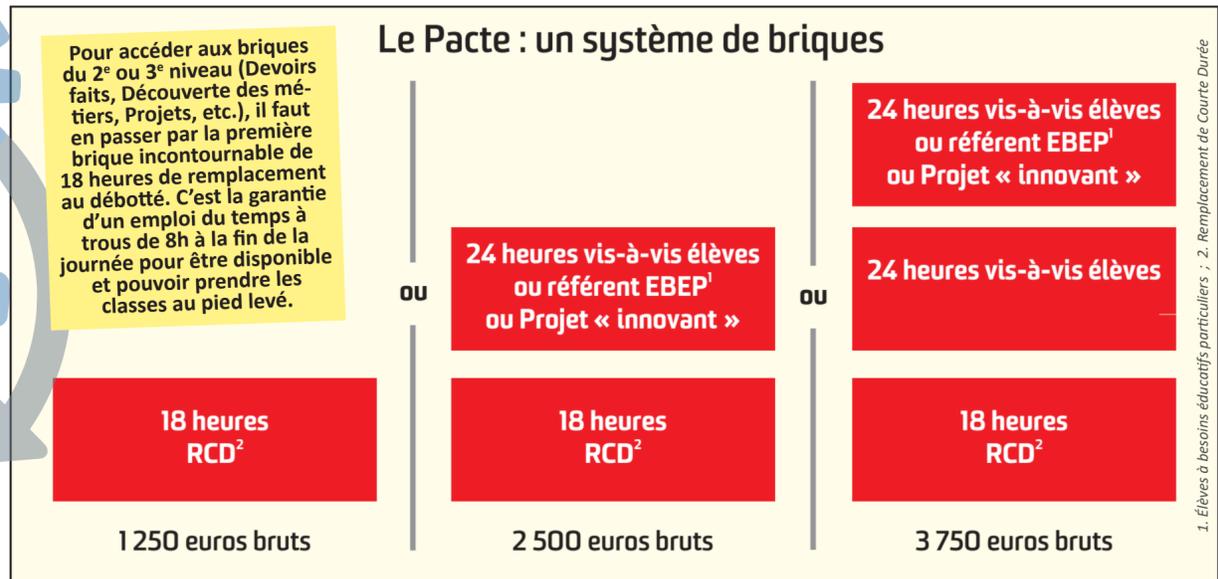
Le Pacte : un dispositif dangereux qui ne constitue pas une revalorisation !

Le retour du travailler plus pour s'épuiser plus... sous un contrôle renforcé !

Loin de constituer une revalorisation, le Pacte est un système pernicieux pour faire évoluer nos métiers et attaquer notre statut.

Le Pacte conditionne une indemnité à des briques de missions supplémentaires, dont le remplacement de courte durée incontournable.

Un pacte signé alourdira la charge de travail, accroîtra l'emprise du chef d'établissement, fragmentera nos métiers et creusera un peu plus les inégalités...



1 Le Pacte n'est pas une revalorisation et alourdit la charge de travail

- C'est d'abord du travail en plus, possiblement au débotté.
- C'est une rémunération non pérenne : les pactes pourront être redistribués chaque année en fonction de l'enveloppe et des choix du chef d'établissement.

2 Signer le Pacte, c'est renoncer à une part de sa liberté professionnelle

- Comme fonctionnaires de catégorie A, nous sommes des concepteurs de notre activité. Le Pacte change la donne : en plaçant une partie de l'activité des volontaires sous la férule de la hiérarchie locale, il fait des volontaires des exécutants.
- *Que devient la liberté pédagogique lorsqu'on accepte de remplacer n'importe quel collègue dans n'importe quelle classe à n'importe quel moment ?*
- Le Pacte renforce le contrôle du chef d'établissement qui choisit les missions et à qui il les confie : le service attribué suit une lettre de mission fixée par le chef d'établissement dont il évalue la réalisation.
- Le Pacte accroît la concurrence entre collègues et rend plus difficile la défense collective de nos droits.

3 Le Pacte aggravera les inégalités entre les femmes et les hommes

Primes et missions supplémentaires sont les principales causes d'inégalités salariales de genre. Le Pacte n'est pas de nature à lutter contre ces inégalités.

4 Signer pour être d'astreinte ?

Loin des propos rassurant des chefs d'établissements, signer le Pacte c'est s'engager à assurer des remplacements au pied levé, particulièrement en cas de pression des familles et/ou du rectorat en cas d'absences de collègues.

Les missions sans indication horaire comportent un risque important d'épuisement : comment mesurer objectivement qu'elles ont été « correctement réalisées » ?

5 Le Pacte porte atteinte au Service public d'Éducation

- Le Pacte ferait basculer notre Fonction publique de carrière en une Fonction publique d'emploi dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées.
- Le Pacte incitera des chefs d'établissement à promouvoir l'annualisation des services.
- Le Pacte fragmentera nos métiers et organisera à terme la baisse des moyens DGH par le financement de certaines missions exclusivement en briques de pacte.

Le Pacte

C'est NON !

Refusons collectivement de le signer : sans volontaire le Pacte s'écroule !